Questions à Sylvie Delcroix

«L'approche par les droits de l'enfant permet d'améliorer les pratiques»

La conférence «Les droits de l'enfant accueilli en protection de l'enfance : de la parole aux actes !», organisée le 8 novembre au ministère des Affaires sociales et de la Santé, a clôturé un projet européen de SOS Villages d'enfants, qui a permis de former 900 professionnels. Explications de Sylvie Delcroix, responsable de projet «Etude et plaidoyer» à SOS Villages d'enfants France.

Comment ce projet est-il né ?
SOS Villages d'enfants international (1) a déjà travaillé avec le Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant, notamment en publiant deux guides, dont l'un, en 2014, à destination des professionnels de la protection de l'enfance. Assez vite, il est apparu que ces derniers avaient du mal à se saisir de cette notion, dont la déclinaison au quotidien dans l'accompagnement éducatif n'est pas une évidence. En tension avec d'autres questions dans l'institution – celles des devoirs, des droits des parents ou des professionnels –, elle est même difficile à mettre en œuvre. La formation ayant émergé comme un enjeu majeur, SOS Villages d'enfants international a répondu à un appel à projets de l'Union européenne sur la formation des professionnels au contact des publics vulnérables, et a conçu un module de deux jours avec des représentants de différents pays et des jeunes.

Comment ce programme s'est-il déroulé ?
Environ 900 professionnels de la protection de l'enfance ont été formés dans huit pays. En France, cinq sessions ont été réalisées entre mars et juin 2016, en partenariat avec la CNAPE, le défenseur des droits et le CNFPT. Un premier parti pris a été de ne pas se limiter à un transfert de connaissances académiques. Au lieu d'un déroulé des articles de la Convention internationale des droits de l'enfant, nous avons choisi une vision globale autour de ses quatre principes fondamentaux : le droit à la vie, à la survie et au développement, le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la participation et le droit à la non-discrimination. Un autre objectif a été de travailler sur les postures professionnelles et de réserver des espaces aux échanges. En France, des jeunes – sept ayant ou ayant eu une expérience en protection de l'enfance et deux ex-ambassadrices des droits auprès des enfants *[programme de la défenseure des enfants]* – ont créé leur propre module qui clôt la formation européenne.

Quels sont les enseignements du projet ?
La formation, interinstitutionnelle, a montré que les professionnels ont très peu l'occasion d'échanger et que l'approche par les droits de l'enfant est fédératrice, dans un contexte où les stratégies budgétaires créent des inégalités, notamment en matière de prise en charge après la majorité. Elle permet une amélioration des pratiques dans le sens d'une dimension participative et collective, qui amène le professionnel à se décaler de sa posture habituelle pour faire émerger la parole du jeune et être dans une position de personne ressource au service de son projet. Les droits de l'enfant offrent un nouveau cadre d'analyse qui permet de sortir de certains clivages, notamment sur la notion de «distance professionnelle» et la gestion du risque.

Quelles sont les pistes proposées ?
La première recommandation est d'intégrer les droits de l'enfant dans la formation initiale et continue des professionnels, comme une thématique à part entière, sachant qu'il faudrait aussi travailler avec l'Education nationale sur la question des discriminations à l'égard des enfants accueillis en protection de l'enfance. Il faut également lever les freins à la participation des enfants et des jeunes en en faisant une obligation dans le système de protection de l'enfance, ce à condition qu'elle débouche sur du concret, grâce au développement d'espaces de coconstruction. Nous préconisons la mise en œuvre d'un dispositif national et local de veille et d'observation sur la mise en œuvre des droits de l'enfant dans le champ de la protection de l'enfance, qui pourrait être confié au Conseil national de la protection de l'enfance. Enfin, nous proposons de créer ou de mobiliser des espaces et personnes ressources pour les professionnels, les jeunes et leurs familles. Avec nos partenaires, nous avons décidé de proposer de nouvelles formations (2), mais il appartient aussi désormais aux décideurs de s'engager pour donner de la visibilité aux droits de l'enfant. Le plan d'action qui résulte des «états généraux du travail social» et la feuille de route pour la protection de l'enfance peuvent représenter des leviers de progrès. •

Propos recueillis par M. LB.

(1) SOS Villages d'enfants international compte des membres, dont SOS Villages d'enfants France, dans 130 pays. Leur spécificité est de proposer un accueil de type familial des fratries, dans la perspective de permettre une stabilité éducative et affective aux jeunes accueillis.
(2) Informations sur sosve.org.